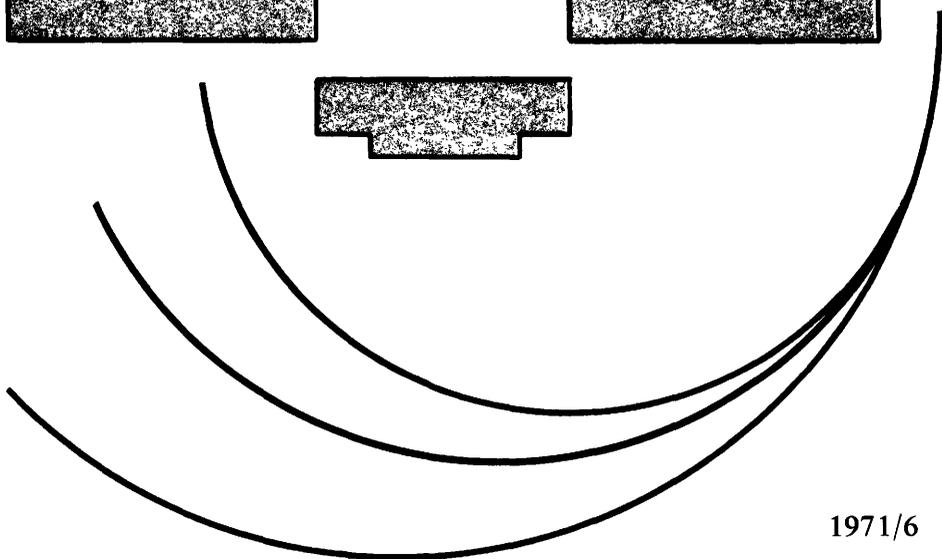


parlement européen

informations



SOMMAIRE

	Page
Libre opinion	1
I. Session de juillet	5
II. Activités des commissions parlementaires	29
III. Autres activités	37

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-845

LIBRE OPINION

REFLEXIONS SUR LE RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE DES COMMUNAUTES

par M. P.B. COUSTE

Rapporteur général



Présenter à la lumière la spectrographie d'une activité passée, même si elle met en relief les lignes de force qui ont alimenté la vie de 180 millions de personnes, encourt le dédain que l'on prête souvent aux choses mortes et Saint-Exupéry nous a appris qu'il fallait fuir le passé qui "bloc de granit est révolu".

Cependant, le quatrième rapport général de la Commission des Communautés européennes sur l'activité des Communautés en 1970 est l'occasion, pour le Parlement européen, institution représentative des peuples de la Communauté, de porter un jugement d'ensemble sur la politique communautaire. Tout d'abord en contrôlant étroitement la façon dont la Commission de Bruxelles a su traduire en propositions et en mesures concrètes la politique générale européenne définie par le Conseil des ministres et, notamment, pour la période de référence, par les chefs d'Etat et de gouvernement dans le cadre de la relance de La Haye des 1er et 2 décembre 1969. Ensuite, en portant son propre jugement sur l'immédiate actualité européenne qui en est le prolongement. Enfin, en émettant des critiques constructives et en dégagant les orientations que l'expérience parlementaire européenne et nationale suggère.

C'est pourquoi, à la réflexion négative de ceux qui ne voient dans ce rapport général qu'un simple contrôle a posteriori relevant de l'académisme, je voudrais substituer celle-ci: c'est dans ce cadre que le Parlement européen, qui s'est vu

reconnaître, par le traité de Luxembourg du 22 avril 1970, de nouveaux pouvoirs notamment en matière budgétaire, affirme le mieux son rôle politique en ce qu'il apprécie et juge à tous les niveaux la décision communautaire.

Ce rôle étendu du Parlement européen va de pair avec le développement de la Communauté qui, de la Conférence de La Haye à l'accord sur les négociations en vue de l'élargissement, a su affirmer sa personnalité. Et ce, à un triple point de vue:

- par le dynamisme de son développement interne,
- par son audience internationale,
- enfin, par son accession à la dimension politique.

Si on l'apprécie avec un minimum de recul, le développement interne de la Communauté a connu en un an et demi un essor remarquable. L'Europe des Six dispose de son propre budget bientôt autonome et contrôlé démocratiquement. Elle a adopté le règlement relatif au financement de la politique agricole commune. Mais surtout la Communauté a pris le 9 février 1971 la décision — historique — de se doter d'une union économique et monétaire. Une telle union qui doit conduire nécessairement, au cours de la décennie à venir, à une union politique étroite conditionne le développement des politiques sectorielles communes. Elle doit permettre, pourvu que soient surmontées les difficultés chroniques du système monétaire international et que la volonté des partenaires s'affirme, la réalisation d'une Communauté de croissance et de stabilité. Elle doit favoriser l'élimination des barrières fiscales qui ont trop souvent remplacé les barrières douanières et encourager un développement régional harmonieux.

L'entrée en vigueur de l'union économique et monétaire s'accompagne d'une importante relance sociale avec la réforme du Fonds social européen, la création du Comité permanent de l'emploi, l'établissement d'un budget social au niveau communautaire et la révision des dispositions concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants. Elle est la condition nécessaire du développement satisfaisant de l'agriculture européenne pour laquelle le Conseil a pris récemment la décision importante de lier la politique structurelle à celle des prix et à la politique sociale.

D'autres secteurs sont également en expansion; d'autres sans doute marquent le pas, tels ceux de l'énergie et des transports. Il n'en demeure pas moins que la Communauté voit son développement s'accélérer et que, fidèle à ses traditions, elle entend y associer les pays tiers.

Et d'abord ses partenaires africains et malgache à la faveur du renouvellement des conventions de Yaoundé et d'Arusha. Allant plus loin, c'est au total 91 États du tiers monde qui vont bénéficier de l'entrée en vigueur des préférences généralisées dont la Communauté se fait le plus ardent défenseur, tout en préservant ses engagements naturels.

Dans le bassin méditerranéen, la Communauté a des liens privilégiés avec de nombreux pays et peut se permettre, au Moyen-Orient, de signer d'importants accords économiques à la fois avec l'Égypte et l'État d'Israël.

Elle entend développer ses liens avec l'Amérique latine.

Son succès même la conduit à développer ses relations avec les pays à commerce d'État, en même temps qu'il oblige à des négociations amicales mais égalitaires avec les grands partenaires du commerce mondial, tels que les États-Unis, le Japon et la zone de libre-échange.

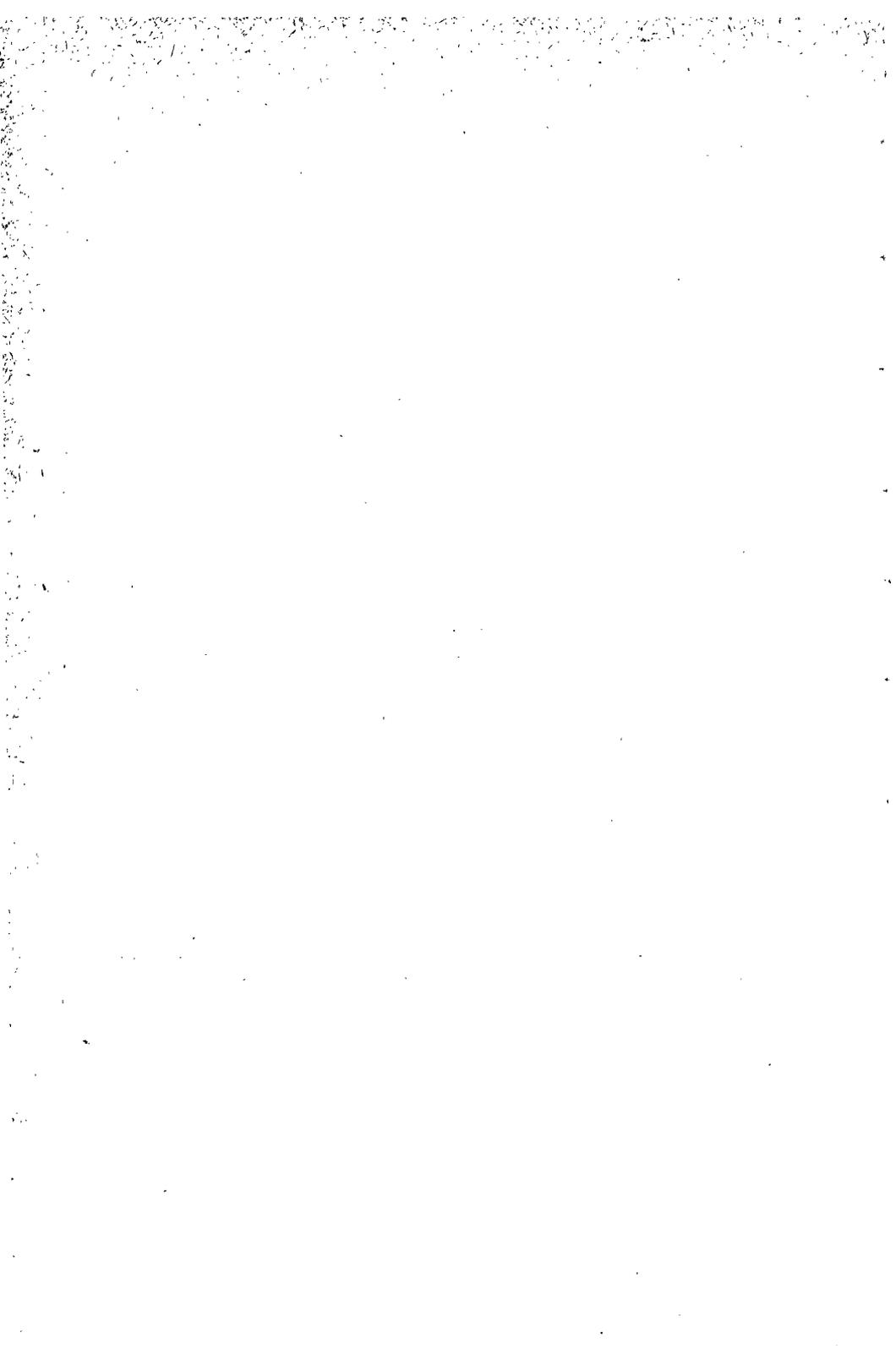
De telles négociations tiennent compte plus ou moins consciemment, sur le plan international, de la dimension politique de la Communauté.

En effet, l'Europe communautaire n'est plus seulement un marché et les inquiétudes qu'elle soulève chez certains de ses partenaires ou les espoirs qu'elle fait naître chez ceux qui veulent partager son destin le démontrent. Et le but de l'élargissement n'est pas de constituer un "marché commun" plus vaste, mais bien au-delà, de renforcer une "Communauté" capable, par la force créatrice de sa cohésion politique, de restituer à l'Europe et aux États qui en font partie leur prestige et leur capacité d'antan.

C'est pourquoi les débuts de l'union politique, en ce qu'ils amorcent le processus qui doit permettre à la Communauté élargie de dégager une attitude commune dans la solution des problèmes mondiaux, sont susceptibles d'accélérer cette cohésion, en affirmant la personnalité, l'individualité de l'Europe.

Tout est lié, c'est par son développement en profondeur que la Communauté assure le mieux son audience internationale et accède ainsi à la dimension politique. Là réside, je me permets de citer la conclusion de mon rapport, "la véritable révolution contre les anciens schémas institutionnels et les vieilles habitudes par lesquels l'Europe risquait de rester affaiblie".

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page. The signature appears to be 'Lorini' and the initials to the left are 'JA'.



I. SESSION DE JUILLET

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 5 au 9 juillet, s'est prononcé sur le quatrième rapport général sur l'activité des Communautés ainsi que sur l'exposé sur la situation sociale dans la Communauté en 1970. Il a entendu un exposé du président de la Commission européenne et du président en exercice du Conseil sur l'état des négociations avec le Royaume-Uni, a renvoyé en commission une proposition relative aux prix des produits agricoles, a approuvé divers textes concernant la politique agricole commune, et a entendu les réponses du président en exercice du Conseil à deux questions orales sur la politique commune des transports. Le Parlement a examiné la conjoncture énergétique dans la Communauté et a discuté des rapports concernant la liberté d'établissement, le rapprochement des législations, la suppression des contrôles dans le trafic intracommunautaire de voyageurs, les ententes et les sociétés, les questions budgétaires, l'aide alimentaire de la Communauté et l'importation de produits du Maroc et de la Tunisie.

Le président du Parlement européen a souhaité la bienvenue à une délégation du parlement britannique qui a assisté aux séances et a eu des échanges de vues avec une délégation du Parlement européen.

Rapport général sur l'activité des Communautés en 1970 (7 juillet)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 75) présenté par M. Cousté (U.D.E., fr.), rapporteur général, sur le quatrième rapport général de la Commission européenne sur l'activité des Communautés en 1970. Les différents chapitres du rapport portent sur:

- l'activité des Communautés et le rôle du Parlement européen,
- la conférence de La Haye et l'action de la Commission européenne,

- le fonctionnement du Marché commun,
- les diverses politiques communautaires,
- la Communauté au service de l'homme,
- les relations extérieures,
- l'élargissement des Communautés,
- l'union politique.

Le rapport contient également une proposition de résolution qui représente la synthèse des conclusions de chacune des douze commissions du Parlement. Le rapporteur général a souligné que l'examen du rapport général annuel de la Commission européenne permet non seulement un contrôle parlementaire sur l'activité de la Commission, mais également une confrontation entre les institutions communautaires sur les grands thèmes de la politique communautaire et sur les processus de développement de celle-ci. Ce débat annuel, a déclaré M. Cousté, permet au Parlement d'affirmer sa volonté de participation à la définition des responsabilités politiques des Communautés et à la fixation des priorités dans les différents domaines.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, ne s'est pas limité à dresser le bilan de l'année écoulée, mais a saisi les éléments utiles pour l'avenir. Rien n'est compromis en matière d'union économique et monétaire et une volonté politique ferme peut permettre d'aller de l'avant, avec cohérence et patience. La Commission européenne s'est engagée résolument dans les trois secteurs pour lesquels le rapporteur général a signalé des retards considérables dans l'intégration: les transports, l'énergie et la politique régionale. Le président Malfatti, évoquant les responsabilités de la Communauté dans le monde, a rappelé la mise en oeuvre des préférences généralisées ainsi que la nécessité d'une conception globale pour faire face aux responsabilités de la Communauté en Méditerranée où elle a un intérêt fondamental à voir se consolider un climat de détente et de progrès. D'autre part, la Commission s'efforce d'améliorer le climat des relations de la Communauté avec les Etats-Unis et d'apaiser leurs préoccupations vis-à-vis de la politique agricole commune. Dans le domaine institutionnel, le président Malfatti a réaffirmé la nécessité du renforcement des pouvoirs du Parlement. La Commission présentera, dans les délais prévus, des projets dans ce sens. En terminant, le président de la Commission européenne a mis l'accent sur le renforcement du dialogue avec le Parlement et s'est déclaré prêt à discuter avec celui-ci les orientations générales de la politique poursuivie par la Commission européenne.

M. Jahn (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a souhaité le renforcement des pouvoirs du Parlement, en demandant le droit d'investiture de la Commission

européenne ainsi que l'élection du Parlement au suffrage universel direct. Pour M. Jahn, la fédération des Etats doit être le but final de la Communauté, même si la confédération peut constituer une étape intermédiaire. Le porte-parole du groupe démocrate-chrétien s'est réjoui de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, a souhaité que la crise monétaire conduise à un renforcement de l'Europe et a demandé que la Communauté ait des relations directes avec les pays tiers. M. Wolfram (all.), au nom du groupe socialiste, a insisté sur la nécessité d'une légitimation des décisions communautaires par la ratification donnée par une assemblée parlementaire et a rappelé les secteurs dans lesquels on enregistre des retards ou des progrès insuffisants: transports, affaires sociales, harmonisation fiscale. En conclusion, M. Wolfram a déclaré qu'il faudra continuer à oeuvrer, dans l'avenir, dans la perspective d'une véritable fédération européenne.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Armengaud (fr.) a fait plusieurs remarques concernant notamment: les divergences profondes d'opinions entre les Six sur le problème de la politique énergétique commune; l'harmonisation fiscale qui est une vue à très long terme du fait des différences des structures économique-sociales; la défense du consommateur par une politique des revenus en faveur des moins favorisés et en freinant les excès de la société de consommation; la politique monétaire européenne que l'on ne pourra réaliser sans rétablir les déséquilibres internes de la Communauté, notamment le déséquilibre de la balance des échanges entre la France et l'Allemagne; la coordination nécessaire des investissements dans les industries de base; la création d'une société européenne; la coordination des mécanismes de sécurité sociale entre la Communauté et la Grande-Bretagne; une action au niveau communautaire en matière d'environnement; la stabilisation des cours et les débouchés des matières premières des E.A.M.A.; l'élargissement qui doit se faire dans le respect intégral des traités. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'Union démocratique européenne, a approuvé l'ensemble de la proposition de résolution et a insisté sur l'importance de la discussion du rapport général de la Commission européenne. Il s'agit d'une prérogative essentielle du Parlement qui contrôle ainsi l'action de la Commission et porte un jugement politique sur l'ensemble de l'activité de la Communauté. Au cours de l'année 1970, la Communauté a atteint ses objectifs en ce qui concerne l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement. Parlant du développement de l'esprit communautaire européen, M. Triboulet a souligné l'originalité du Parlement européen où s'est dégagée une conception parlementaire européenne ignorant la distinction entre majorité et opposition. Le président du groupe de l'U.D.E. a insisté sur la gravité de la crise de mai dernier qui a remis en cause l'union

économique et monétaire sans laquelle il ne peut pas y avoir de politiques communes durables. Les gouvernements doivent prendre conscience du danger que court actuellement la Communauté.

M. Amendola (non inscrit, com. it.) a déclaré que les parlementaires communistes italiens voteront contre la proposition de résolution et a regretté que le rapport ne fasse pas mention de la place de la Communauté dans l'Europe et dans le monde ainsi que de la modification des conceptions politiques européennes qui résultera de l'adhésion de la Grande-Bretagne. M. Amendola a estimé que rien de définitif ne pourra être réalisé tant que subsisteront des disparités sociales en Europe, a rappelé que des problèmes subsistent en matière monétaire, sociale et agricole, et a évoqué le problème du désarmement et de la disparition des deux blocs antagonistes.

M. Pedini, président en exercice du Conseil, est convaincu que la collaboration entre toutes les institutions est la meilleure manière d'atteindre les objectifs du Conseil. Après avoir énuméré les étapes les plus marquantes de la période couverte par le rapport général, M. Pedini a insisté sur l'ensemble concret d'initiatives sur lesquelles elle débouche et a rappelé les problèmes restant à résoudre, notamment en ce qui concerne l'union économique et monétaire et l'adhésion des quatre pays candidats.

M. Roméo (lib. it.) a estimé que l'élargissement serait décisif pour l'union économique et monétaire et a demandé l'application concomitante des règles communautaires dans les six pays. M. Scelba (dém.-chr. it.) a critiqué la procédure d'examen du rapport général sur l'activité de la Communauté et a insisté pour que le Parlement participe au pouvoir de décision. M. Giraud (dém.-chr. it.) s'est préoccupé de l'action de la Communauté sur le plan international ainsi que du problème de l'aide alimentaire aux pays du tiers monde. Pour M. Luzzatto (non inscrit, P.S.I.U.P. it.), il y a rupture entre les pouvoirs exécutifs nationaux et l'exécutif européen, le Conseil et la Commission, qui n'est pas responsable devant les parlements nationaux ni devant le Parlement européen, et a traité plus particulièrement de la question de l'autonomie du droit communautaire. M. Bersani (dém.-chr. it.) a déclaré que les fondements et les orientations résultant des traités ne devaient pas être remis en question par l'élargissement de la Communauté et a souligné que la Communauté à dix modifiera toute une série de rapports dans le monde.

A l'issue du débat, le Parlement européen est passé au vote de la proposition de résolution. Plusieurs amendements, présentés par M. Armengaud (lib. fr.) et portant principalement sur la rédaction de divers paragraphes, ont été adoptés ainsi qu'un amendement de M. Cantalupo (lib. it.) présenté au nom de la commission politique et demandant l'élection d'urgence du Parlement européen au suffrage universel direct. M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.) s'était opposé à l'urgence en rappelant que cette question faisait partie d'un ensemble qui concerne le développement des institutions communautaires. Un autre amendement, présenté par Mme Caretoni Romagnoli (non inscrit, ind. de gauche, it.) et concernant la situation politique en Grèce, a été rejeté après l'intervention de M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.), président de la commission de l'association avec la Grèce, qui a souligné que cette question devrait être examinée au cours d'un débat général sur l'état de l'association C.E.E.—Grèce.

Dans la résolution, le Parlement européen approuve, dans son ensemble, le quatrième rapport général de la Commission européenne sur l'activité des Communautés en 1970, se félicite des progrès qui ont été réalisés dans différents domaines au cours de l'année 1970, regrette les divergences d'opinions profondes qui demeurent en ce qui concerne la politique commune de l'énergie et des transports et la politique régionale ainsi que le retard dans la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire, et souligne que seule une volonté politique communautaire permettra la réalisation d'une Europe économiquement et politiquement unie. Le Parlement européen rappelle ensuite sa position et fait de nombreuses observations et demandes sur les différents domaines d'activité de la Communauté: le fonctionnement du Marché commun, les politiques communautaires, la politique sociale, les relations extérieures, l'élargissement des Communautés, le renforcement des institutions et les progrès de la Communauté. En terminant, le Parlement fait appel à la jeunesse européenne pour qu'elle s'associe à l'oeuvre d'unification européenne.

La situation sociale dans la Communauté en 1970 (7 juillet)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 48), présenté par Mlle Lulling (soc. lux.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur l'exposé de la Commission européenne sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970. Le rapporteur a examiné les différents aspects de la politique sociale de la Commission européenne et a résumé ses observations dans une proposition de résolution. Mlle Lulling a souligné que l'amélioration de

la situation sociale ne doit pas être seulement un sous-produit de l'intégration, mais doit résulter de la conception et du développement d'une vraie politique sociale communautaire dotée de moyens et d'instruments permettant de la mettre en oeuvre.

M. van der Ploeg (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a attiré l'attention sur le chômage existant dans des régions agricoles et des centres industriels ainsi que sur deux problèmes qui doivent figurer au premier plan des préoccupations: la répartition des revenus et la libre circulation des travailleurs. M. Ramaekers (belge), au nom du groupe socialiste, a constaté un retard regrettable sur le plan social, a rappelé que l'économique devrait être au service du social, a demandé une concertation permanente entre les partenaires sociaux et a souligné l'importance des questions du logement et de la santé publique, en évoquant les problèmes posés par l'usage de la drogue par les jeunes. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Merchiers (belge) a constaté que des améliorations appréciables étaient intervenues dans plusieurs secteurs de la politique sociale européenne en 1970, mais que des retards considérables existaient encore dans d'autres secteurs. Il a suggéré que le Conseil entreprenne la révision du chapitre du traité C.E.E. consacré à la politique sociale afin d'étendre les moyens et d'amplifier les programmes. M. Laudrin (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est félicité de la réforme du Fonds social européen et a évoqué la nécessité d'une mobilité professionnelle et d'une formation continue ainsi que les mesures à prendre, sur le plan européen, en ce qui concerne l'âge de la retraite. En terminant, M. Laudrin a souligné que l'on devait donner une définition propre à l'homme européen, qui cadre avec l'Europe que l'on est en train de construire.

Mme Caretoni Romagnoli (non inscrit, ind. de gauche, it.) a insisté sur la situation des travailleurs migrants dans la Communauté qui sont rejetés par la société des pays d'accueil, a demandé la réalisation d'une politique de plein emploi et a estimé que l'on sacrifiait le social à l'économique. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, s'est intéressé au problème de l'écologie et a demandé à la Commission européenne de définir sa position face au problème de la protection de l'environnement. M. Burgbacher (dém.-chr. all.) s'est préoccupé du développement de l'étude de la question de la formation du patrimoine.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, après avoir rappelé les différentes décisions qui ont donné une impressionnante relance à la politique sociale communautaire en 1970, a déclaré que la Commission européenne continuerait ses efforts par l'extension des commissions paritaires européennes et

la conclusion de conventions collectives du travail. D'autre part, il convient de garder toujours présente à l'esprit la liaison étroite existant entre la réalisation de l'union économique et monétaire et une concertation étroite des politiques sociales. M. Coppé a indiqué, ensuite, les travaux entrepris par la Commission européenne dans différents domaines, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle, l'amélioration du sort des travailleurs migrants, l'égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins, le problème du logement, la sécurité du travail et l'amélioration de la santé publique.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution, approuvée par les quatre groupes politiques, dans laquelle il se réjouit de la relance sociale et communautaire qui a caractérisé l'année 1970 et qui s'est traduite principalement par les décisions relatives à la réforme du Fonds social, la création du comité permanent de l'emploi, la révision du règlement relatif à la sécurité sociale des travailleurs migrants et l'établissement d'un budget social européen. Le Parlement attend que cette relance soit un élan vers la réalisation des buts sociaux des traités européens et aboutisse très rapidement à la définition d'une politique sociale communautaire. Il regrette que le Conseil continue à retarder des décisions indispensables à la garantie du progrès social et persiste à ne tenir compte que d'une manière très insatisfaisante des avis et résolutions du Parlement. Le Parlement européen fait ensuite des observations et suggestions en ce qui concerne l'activité de la Commission européenne au regard des problèmes de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle, de la libre circulation des travailleurs, des salaires et patrimoines, des relations professionnelles, des problèmes du logement, des services sociaux et des questions familiales, des problèmes de sécurité du travail, d'hygiène et de médecine du travail, de la santé publique et de la protection des consommateurs. Enfin, le Parlement invite la Commission européenne à faire convoquer une nouvelle conférence sur l'harmonisation de la sécurité sociale et une réunion des ministres responsables des problèmes de logement et des problèmes familiaux.

**Etat des négociations sur l'adhésion du
Royaume-Uni à la Communauté
(7 juillet)**

Le Parlement européen a entendu des exposés de M. Malfatti, président de la Commission européenne, et de M. Pedini, secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Italie, président en exercice du Conseil, sur l'état des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne.

Avant de donner la parole à M. Malfatti, le président du Parlement européen, M. Behrendt (soc. all.), a souligné l'importance de l'accord réalisé le 23 juin à Luxembourg qui donne de nouvelles responsabilités à l'Europe. Tout doit être fait maintenant pour améliorer le fonctionnement de la Communauté élargie. Le président de la Commission européenne, M. Malfatti, a affirmé que la Commission avait joué un rôle extrêmement positif au cours des négociations et a souligné la profonde signification politique du résultat positif obtenu le 23 juin. Il s'agit désormais de faire l'Europe politique et cet objectif est l'unique garantie véritable du bon fonctionnement de la Communauté à dix. La nouvelle Communauté, a poursuivi M. Malfatti, doit progresser grâce à une volonté politique claire et à une détermination manifeste d'affronter globalement les grands thèmes de la construction européenne. C'est là que réside la garantie que l'élargissement contribuera fortement au renforcement de la Communauté au lieu d'en provoquer la dilution.

M. Pedini, président en exercice du Conseil, a exposé ensuite le résultat des négociations avec le Royaume-Uni et a rappelé que la tâche à accomplir dans le domaine de l'élargissement était encore importante, mais il n'est pas douteux que l'on aboutira à des résultats positifs. Pour M. Pedini, il serait inconcevable que l'élargissement n'aille pas de pair avec le renforcement de la Communauté. L'accord de Luxembourg va dans le sens d'un accord politique permettant à l'Europe de jouer un rôle efficace dans le monde et ouvrant la voie à un nouveau type de civilisation. Les Européens d'aujourd'hui, a déclaré en conclusion M. Pedini, ont le devoir de léguer aux jeunes une Europe élargie qui aura conscience de ses responsabilités vis-à-vis des autres pays du monde, et notamment des pays en voie de développement.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, s'est réjoui de la volonté politique qui a eu raison des nombreuses difficultés à surmonter. La Communauté européenne est une Communauté du droit et non de la puissance. Elle reste ouverte, n'est dirigée contre personne et est librement consentie. Il ne fait pas de doute que la Communauté élargie sera en mesure de se donner les bases nécessaires à ses tâches futures et pourra jouer le rôle qui lui revient dans le monde de demain. Au nom du groupe socialiste, M. Kriedemann (all.) a déclaré qu'il ne craignait pas que l'élargissement de la Communauté aboutisse à son affaiblissement, s'est étonné qu'au cours des négociations on ait discuté de questions de détail et a souhaité que la nouvelle Communauté trouve son caractère original afin d'atteindre l'objectif qui la justifie, à savoir fournir des solutions aux problèmes mondiaux. M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a souligné également qu'en s'élargissant la

Communauté voyait croître ses responsabilités mondiales et a constaté que personne en Europe ne pouvait plus s'attribuer le rôle d'arbitre, seul le rôle de partenaire demeure possible. Il a demandé que l'on se préoccupe aussi du renforcement de la Communauté, notamment en matière de politique étrangère et que l'on mette fin aux difficultés monétaires.

M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., après avoir rappelé que le soin essentiel de l'U.D.E., depuis plusieurs années, a été d'assurer l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, sans en compromettre le renforcement et en évitant, surtout, de la dissoudre, s'est déclaré convaincu que la Grande-Bretagne pourra se mettre rapidement au niveau des Six et participer à l'esprit communautaire qui les anime. A partir du moment où la confiance de nos amis britanniques nous sera acquise, a conclu M. Triboulet, nous n'aurons pas, j'en suis convaincu, de partenaire plus sûr, plus efficace et plus tenace. Pour Mme Iotti (non inscrit, com. it.), derrière les problèmes commerciaux, il existe le problème général des rapports entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Si la Grande-Bretagne rejoint l'Europe avec son bagage d'accords privilégiés avec les Etats-Unis, cela ne pourra conduire qu'à un affaiblissement de la Communauté. L'élargissement, a poursuivi Mme Iotti, doit provoquer un développement économique au profit des travailleurs et donner à l'Europe, dans le monde, une place politique autonome allant dans le sens de la paix.

Politique agricole commune

Fixation des prix agricoles (7 juillet). Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 98), présenté par M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) au nom de la commission de l'agriculture, sur plusieurs règlements concernant la fixation des prix pour certains produits agricoles pour la campagne 1972/73 et une directive concernant l'octroi d'une aide au revenu à certaines catégories d'exploitants agricoles. Le rapporteur a rappelé que la commission de l'agriculture a préféré examiner la proposition concernant l'aide aux revenus conjointement avec les deux propositions relatives à l'aide aux agriculteurs âgés et à ceux qui réalisent un plan de modernisation. C'est pourquoi, elle s'est bornée à se prononcer sur les propositions relatives aux prix. La commission de l'agriculture estime que la proposition de la Commission européenne tendant à augmenter, en moyenne, les prix de 2 à 3 0/0 est insuffisante, eu égard aussi bien au retard des revenus agricoles et à l'évolution des coûts et de l'inflation au cours des années 1969/71 qu'aux tendances qui se dessinent à cet égard. Elle demande que soit prévue une possibilité de révision des prix en cours de campagne et insiste sur les inquiétudes

que suscite le non-rétablissement de parités fixes entre les différentes monnaies de la C.E.E. et sur la crise de confiance qui en résulte pour la politique agricole commune. M. Borocco (U.D.E., fr.), vice-président de la commission des finances et des budgets, a présenté l'avis de cette commission, laquelle, se plaçant du strict point de vue financier, a approuvé les propositions de la Commission européenne. Elle demande, pour l'avenir, une documentation détaillée et précise sur les incidences financières de telles propositions afin que le Parlement puisse se prononcer dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en matière budgétaire.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a justifié le fondement des propositions de la Commission européenne sur les prix agricoles en donnant des précisions sur les dimensions et le type des exploitations prises comme référence ainsi que sur le calcul des coûts et des revenus agricoles.

MM. Vredeling (soc. néerl.), Richarts (dém.-chr. all.), Baas (lib. néerl.), Beylot (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ainsi que MM. Cipolla (non inscrit, com. it.), Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture, Dulin (lib. fr.), Vetrone (dém.-chr. it.) et Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., ont constaté que le Parlement européen n'était pas complètement informé tant sur les critères retenus par la Commission européenne que sur les estimations chiffrées concernant les coûts et les revenus agricoles. Les différents orateurs ont critiqué les chiffres avancés par la Commission européenne et ont demandé que le Parlement s'accorde plus de temps pour examiner d'une manière approfondie et conjointement toutes les propositions relatives aux prix et aux structures agricoles. Ils ont rappelé la nécessité de rattraper le retard pris par les revenus agricoles et de maintenir un lien étroit entre les prix et les structures. Plusieurs orateurs ont estimé qu'il fallait tenir compte également des perspectives ouvertes par l'élargissement de la Communauté, de la situation monétaire actuelle dans la Communauté ainsi que du fait que les propositions relatives aux prix et à l'aide aux revenus paraissaient orienter la politique agricole commune vers un système entièrement nouveau.

Compte tenu de ces diverses observations, sur proposition de M. Laudrin (U.D.E., fr.) et contre l'avis de MM. Richarts et Aigner (dém.-chr. all.), le Parlement européen a décidé le renvoi du rapport de M. Brouwer à la commission de l'agriculture.

Organisation commune des marchés des céréales et du riz (9 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 94) présenté par M. Zaccari (dém.-chr. it.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé plusieurs

modifications aux règlements portant organisation commune des marchés du riz et des céréales. Ces modifications portent sur la classification douanière, la liste des produits pour lesquels des restitutions à l'exportation peuvent être accordées, le système d'intervention pour le blé dur et le maïs, l'indemnité compensatrice pour le maïs. Sur ces deux derniers points, le Parlement a émis quelques réserves. Il demande que l'on ne considère pas comme définitive l'institution d'un prix unique d'intervention pour le maïs et le blé dur et que l'on puisse revenir à l'ancien système au cas où les producteurs subiraient un préjudice. D'autre part, des problèmes de contrôle considérables existent afin d'empêcher le maïs importé des pays tiers de bénéficier de l'indemnité de compensation. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il restait particulièrement attentif au problème posé par le marché du maïs.

Le Parlement a rejeté un amendement de M. Estève (U.D.E., fr.), présenté par M. Houdet (lib. fr.) et tendant à maintenir le prix d'intervention de base pour au moins un centre par pays producteur pendant la prochaine campagne.

Organisation commune du marché du riz (9 juillet). Le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement modifiant l'organisation du marché du riz. Dans son rapport (doc. 92) fait au nom de la commission de l'agriculture, M. Houdet (lib. fr.) a précisé qu'il s'agissait de modifications techniques et économiques, ces dernières portant sur l'aide alimentaire et les montants correcteurs. Le Parlement a insisté pour que la modification de ces montants tende à renforcer la production de riz de qualité et à faciliter leur commercialisation à l'intérieur de la Communauté. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que le but à atteindre était d'inciter les producteurs de la Communauté à produire le meilleur riz possible.

Organisation commune du marché du vin (9 juillet). Le Parlement européen a approuvé deux règlements complétant et précisant l'organisation du marché du vin, en ce qui concerne les vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées (rapport, doc. 85, fait par M. Vals, soc. fr., au nom de la commission de l'agriculture). D'autre part, le Parlement a approuvé un règlement modifiant les règlements relatifs à l'organisation du marché du vin, en ce qui concerne certaines mesures transitoires: régime d'accompagnement de produits, tenue des registres, désignation et présentation des produits, dispositions nationales relatives aux conditions de production des v.q.p.r.d. (rapport, doc. 102, fait par M. Vals, soc. fr., au nom de la commission de l'agriculture).

Organisation commune du marché du tabac (9 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 96), présenté par Mlle Lulling (soc. lux.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a donné un avis favorable à trois dispositions de règlements concernant la fixation des primes pour le tabac brut, fixant, pour le tabac emballé, les prix d'interventions dérivés et les qualités de références applicables à la récolte 1971 et fixant les primes octroyées aux acheteurs de tabac en feuilles de la récolte 1971. Le Parlement invite de nouveau la Commission européenne à lui soumettre un rapport quant à l'évolution de la production et des prix et des conséquences financières en résultant. En adoptant un amendement présenté par M. Vredeling (soc. néerl.), le Parlement s'est prononcé pour une diminution du montant de la prime pour la variété de tabac "Burley", contrairement à l'avis de la commission de l'agriculture, soutenu en séance par M. Vetrone (dém.-chr. it.) et par M. Richarts (dém.-chr. all.). M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré qu'il ne fallait pas penser uniquement à la préférence européenne, car il y a aussi le problème de l'équilibre des marchés et des relations avec les Etats-Unis et les pays tiers.

Politique commune des transports

(8 juillet)

Retards dans la réalisation de la politique commune des transports. Dans une question orale (n° 5/71) avec débat, présentée par M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, cette commission, après avoir rappelé toutes les décisions en matière de transport qui n'ont pas été suivies d'effet, demande au Conseil quelles initiatives et quelles mesures il compte prendre afin de combler le retard intolérable et pouvant avoir de graves répercussions qu'accuse la réalisation de la politique commune des transports. Le Conseil n'estime-t-il pas que ce retard risque de compromettre le processus d'intégration communautaire engagé dans le cadre de l'union économique?

M. Vincelli, secrétaire d'Etat au ministère des transports d'Italie, président en exercice du Conseil, après avoir cité les diverses mesures qui ont déjà fait l'objet des préoccupations du Conseil, a insisté plus particulièrement sur celles visant à réaliser l'harmonisation des conditions de concurrence et l'organisation commune du marché et a considéré que le bilan de l'oeuvre accomplie est loin d'être négatif. Rappelant les diverses questions à l'étude, M. Vincelli a souligné qu'à défaut de réalisation concrète un travail de préparation important a été effectué par le Conseil qui a le désir de réaliser une action harmonieuse et

équilibrée. Au cours du deuxième semestre, une réunion du Conseil des ministres des transports doit prendre plusieurs décisions et devra mieux préciser les objectifs à poursuivre à long terme.

M. Meister (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a déclaré qu'il serait inadmissible que le Conseil n'arrive pas à des accords nouveaux. Les problèmes des transports ont des aspects politiques et, si une carence se perpétuait dans ce domaine, elle traduirait incontestablement un manque de volonté politique. Au nom du groupe socialiste, M. Seefeld (all.) a déploré l'insuffisance des travaux du Conseil et l'a exhorté à réaliser enfin la politique commune des transports. M. Jozeau-Marigné (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, craint que la C.E.E. ne subisse, dans la politique des transports, un de ses échecs les plus graves. Il a estimé que la cause du retard dans ce domaine, c'est le manque de volonté politique du Conseil ainsi que le manque de souplesse de la Commission européenne. Au cours de ses prochaines réunions, le Conseil doit prendre des décisions politiques. M. Bousquet (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a constaté également qu'aucun progrès sérieux n'a été fait en matière de transport. Cela tient au fait que la politique commune des transports concerne des problèmes extrêmement complexes et que les Etats membres ont, dans ce domaine, des intérêts très importants, mais contradictoires ou divergents. M. Richarts (dém.-chr. all.) a demandé que des réunions régulières du Conseil aient lieu sur la base d'une volonté politique qui a fait défaut jusqu'ici.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souligné que la principale des raisons de la situation présente était le manque de volonté politique et a espéré qu'au cours de sa prochaine réunion le Conseil fixera les orientations à prendre en divers domaines et qu'à l'avenir aucun frein n'entravera plus le progrès. M. Vincelli, répondant aux différents orateurs, a confirmé que le Conseil était décidé à donner une nouvelle impulsion au secteur des transports et était conscient de l'importance du travail à accomplir.

Sécurité routière dans la Communauté. Faisant état des chiffres des accidents de la circulation qui montrent l'insuffisance des prescriptions communautaires en matière de sécurité routière, la commission des transports, dans une question orale avec débat (n° 7/71), a demandé au Conseil s'il n'estimait pas souhaitable, voire nécessaire, de prendre sans retard des mesures destinées à compléter les prescriptions communautaires. M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, a déclaré que l'intérêt de ce débat était de permettre une délimitation plus nette de la compétence respective des gouvernements nationaux et des institutions communautaires.

M. Vincelli, président en exercice du Conseil, s'est posé la question de savoir si la Communauté avait des responsabilités en matière de sécurité routière. Celles-ci ne résultent pas, en tous cas, du traité. Ce problème est étudié par les instances nationales et diverses organisations internationales. Il importe d'éviter toute dispersion et tout double emploi et il convient de chercher à mettre en œuvre des mesures permettant d'améliorer de façon concrète et efficace la sécurité de la circulation. Le Conseil a adopté divers textes concernant la sécurité routière (harmonisation sociale dans les transports par route – introduction de l'appareil de contrôle pour les véhicules routiers) qui témoignent qu'un travail régulier et efficace est actuellement développé.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Noé (it.) a suggéré différentes mesures permettant d'améliorer la sécurité routière (contrôle du poids maximum par essieu, éducation scolaire, uniformisation de l'octroi et du retrait du permis de conduire, limitation de vitesse) et a insisté sur le caractère politique de cette question. M. Faller (all.), au nom du groupe socialiste, est intervenu dans le même sens, en insistant sur l'uniformisation des contrôles relatifs au taux d'alcoolémie et sur la sécurité dans la construction des véhicules. M. Bousquet (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a demandé à la Commission européenne de saisir le Conseil de propositions concernant notamment la limitation de vitesse et la limitation du taux d'alcoolémie.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement que la Commission saisira le Conseil, avant la fin de l'année, de trois propositions précises concernant l'harmonisation et la reconnaissance généralisée du permis de conduire et son retrait, l'harmonisation et le renforcement des prescriptions concernant la teneur du sang en alcool, l'instauration généralisée du contrôle technique obligatoire. M. Vincelli a assuré le Parlement que le Conseil fera le maximum pour affronter, sur le plan communautaire, ce problème dramatique.

Conjoncture énergétique dans la Communauté

(6 juillet)

Le rapport (doc. 97), présenté par M. Bousch (U.D.E., fr.) au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, porte sur le document de la Commission européenne concernant la conjoncture énergétique dans la Communauté, situation en 1970 et perspectives pour 1971. Le rapporteur étudie successivement le contexte économique général en 1970 et pendant le premier trimestre 1971, le contexte énergétique mondial, l'offre et la

demande d'énergie dans la Communauté et l'évolution des prix de l'énergie en 1970 et pendant le premier trimestre 1971, les perspectives du marché énergétique au cours des prochains mois, les nouvelles données de la situation énergétique européenne. Ce document, a déclaré le rapporteur, constitue un des éléments essentiels du cadre d'action nécessaire à la cohérence de l'ensemble des mesures proposées par la Commission européenne pour la réalisation des objectifs d'une politique énergétique communautaire. Les conclusions du rapporteur sont reprises dans une proposition de résolution approuvée par le Parlement européen.

Le Parlement constate avec inquiétude que la croissance rapide des besoins en énergie de la Communauté s'est traduite par une nouvelle aggravation de la dépendance de l'Europe envers ses fournisseurs étrangers et regrette qu'aucun progrès décisif n'ait été accompli dans la mise en oeuvre d'une véritable politique communautaire de l'énergie qui aurait permis à la Communauté de mieux faire connaître son point de vue lors des récentes négociations pétrolières, de mieux faire prévaloir ses intérêts et de trouver des solutions équitables et durables au problème, autant politique qu'économique, de son ravitaillement en pétrole. Le Parlement souhaite que la Communauté établisse, avec les pays fournisseurs, des relations assurant entre les intéressés une plus grande coopération afin d'obtenir un approvisionnement stable et à juste prix en produits pétroliers. D'autre part, un renforcement appréciable de la position communautaire dans le secteur de l'énergie implique également l'utilisation accrue des sources d'énergie disponibles dans la Communauté et la recherche de nouvelles sources d'énergie. Le Parlement juge indispensable que le problème du déclin trop rapide de l'utilisation du charbon, dans la sidérurgie et les centrales thermiques, soit reconsidéré, met l'accent sur la nécessité d'encourager le développement de l'électricité d'origine nucléaire et insiste pour que la décision de construire une installation communautaire d'enrichissement de l'uranium soit rapidement prise et pour que se développe la nécessaire coopération entre les Etats membres dans le secteur des surgénérateurs.

MM. Springorum (dém.-chr. all.), Oele (soc. néerl.), Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, et Bousquet (U.D.E., fr.) ont approuvé la résolution, au nom de leurs groupes politiques. Pour M. Springorum, l'objectif majeur à court terme est de garantir la sécurité des approvisionnements. Il faut, d'autre part, éviter les gaspillages en matière d'investissements. M. Oele a demandé à la Commission européenne de se préoccuper du problème de la pollution de l'environnement par les produits pétroliers et a estimé que l'approvisionnement de l'Europe en produits pétroliers

pourra être satisfait. Il faut exploiter les réserves d'énergie qui existent sur le territoire de la Communauté qui doit, également, élargir sa collaboration avec les pays en voie de développement possédant des réserves d'énergie. M. Berkhouwer a rapproché la position de l'Europe de celle des deux grands, U.S.A. et U.R.S.S., en regrettant que la Communauté n'ait pas pu parvenir à une entente entre ses membres dans le domaine de la politique de l'énergie et s'est demandé si la Communauté devait se substituer aux pouvoirs nationaux. M. Bousquet s'est prononcé pour une politique commerciale commune du pétrole et a suggéré plusieurs mesures qui permettront à la Communauté d'obtenir des conditions meilleures d'importation et des prix plus intéressants: une véritable politique d'aide au développement en faveur des pays producteurs; la recherche des ressources à exploiter sur le plateau continental; le développement de l'énergie atomique, notamment par la construction d'une usine européenne de séparation isotopique.

Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), il n'est pas juste de rendre les pays producteurs responsables des difficultés de l'Europe qui doit s'affranchir des grandes compagnies pétrolières américaines dont les intérêts sont souvent étrangers à ceux de la Communauté. M. Armengaud (lib. fr.) a souligné que les grandes compagnies pétrolières avaient toujours assuré l'approvisionnement en pétrole des pays européens, a estimé que le fait de mêler la Communauté aux récentes négociations pétrolières n'aurait pas beaucoup facilité les choses et a demandé que l'on agisse avec prudence en ce qui concerne le problème charbonnier qui ne pourra pas être résolu tant qu'une politique communautaire n'aura pas été mise sur pied. M. De Winter s'est prononcé pour une coopération accrue entre les Etats producteurs et consommateurs et les sociétés exploitantes ainsi que pour le développement de l'énergie nucléaire.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a regretté la lenteur des travaux des experts nationaux et les difficultés que l'on rencontre du fait des bureaucraties nationales qui craignent de voir leurs compétences transférées à un organisme communautaire. La Commission européenne présentera ce mois-ci un ensemble de propositions intéressant le secteur énergétique, a annoncé M. Haferkamp qui a souhaité, d'autre part, que la Communauté entretienne de bons rapports avec les pays producteurs en définissant une politique qui assurerait la stabilité des approvisionnements et tiendrait compte de l'indépendance de ces pays. Les obstacles à la réalisation d'une politique énergétique sont nombreux, mais ils doivent être surmontés, a déclaré en conclusion M. Haferkamp.

Liberté d'établissement

Opticiens-lunetiers (6 juillet). Le Parlement a discuté le rapport complémentaire (doc. 50) présentée par M. Lautenschlager (soc. all.) au nom de la commission juridique, à la suite du renvoi en commission, au cours de la session d'avril 1971, de son rapport (doc. 7) sur quatre directives fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour les activités non salariées de l'opticien-lunetier.

M. Laudrin (U.D.E., fr.) a présenté l'avis de la commission des affaires sociales et de la santé publique qui est favorable à la proposition de résolution adoptée par la commission juridique et a insisté sur le caractère juridique et non médical des textes en discussion. MM. Dittrich (dém.-chr. all.) et Scokaert (soc. belge), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le texte de la résolution. M. Scokaert s'est prononcé fermement contre l'obligation généralisée de la prescription médicale préalable. M. Sourdille (U.D.E., fr.) a mis l'accent sur le problème des rapports entre les opticiens et les médecins ophtalmologistes et a demandé que la Commission européenne présente une directive relative à la protection de la santé publique qui préciserait le cadre dans lequel devront s'exercer les activités professionnelles des opticiens. Un amendement dans ce sens, déposé par MM. Sourdille et Hougardy (lib. belge), a été combattu par MM. Merchiers (lib. belge) et Dittrich (dém.-chr. all.) et a été retiré par ses auteurs à la suite des observations faites par la Commission européenne et, a déclaré M. Sourdille, pour faciliter l'harmonie entre les opticiens et les ophtalmologistes. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, s'est rallié aux modifications proposées par la commission juridique dans la proposition de résolution qui a été approuvée à l'issue du débat.

le Parlement européen demande que le champ d'application des directives soit étendu aux activités salariées de l'opticien-lunetier. En ce qui concerne la directive visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à cette profession et son exercice, le Parlement est d'avis qu'il faut chercher à obtenir, pour les opticiens-lunetiers, un niveau de formation aussi élevé que possible et approuve la conception proposée par la Commission européenne, selon laquelle l'opticien-lunetier est habilité à contrôler la vue par des méthodes subjective et objective, une prescription médicale étant toutefois requise pour les personnes âgées de moins de seize ans et pour l'adaptation de verres de contact. Enfin, le Parlement souligne la nécessité d'une coopération toujours plus étroite, dans l'intérêt de la santé publique, entre les oculistes et les opticiens-lunetiers.

Agents et courtiers d'assurances (5 juillet). Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 74), présenté par M. Armengaud (lib. fr.) au nom de la commission juridique, a approuvé deux directives, l'une concernant la réalisation de la liberté d'établissement pour les activités non salariées d'agent et de courtier d'assurances, l'autre relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine de ces activités. Les quelques modifications approuvées par le Parlement sont mineures et permettent d'éclaircir plusieurs points concernant notamment la liste des activités libérées et l'exercice de la profession de courtier par un agent d'assurances et réciproquement. Dans la résolution, le Parlement demande, en outre, une coordination des réglementations nationales concernant l'accès à ces activités et leur exercice.

M. Lautenschlager (soc. all.) a apporté l'approbation de son groupe politique aux textes en discussion. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a pris acte des observations formulées par le Parlement et a donné quelques informations concernant notamment la liste des activités visées et les mesures transitoires.

Rapprochement des législations

Matériel électrique utilisable en atmosphère explosive (6 juillet). Sur la base d'un rapport (doc. 73) présenté par M. Pianta (lib. fr.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement européen, sous réserve de quelques modifications, a donné un avis favorable à une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à ce matériel. M. Bermani (soc. it.) a présenté l'avis favorable de la commission juridique. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a accepté les modifications approuvées par le Parlement.

Unités de mesure (6 juillet). Le Parlement européen a approuvé une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux unités de mesure, sur la base d'un rapport (doc. 87) présenté par M. Lucius (dém.-chr. lux.) au nom de la commission juridique. M. De Winter (dém.-chr. belge) a regretté que la définition de certains termes techniques ne figure pas dans la directive. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a souligné la nécessité d'une harmonisation, notamment à la veille de l'élargissement de la Communauté, et a remarqué que de nombreux points concernant la période de transition devraient encore être étudiés.

Aliments diététiques (9 juillet). Le Parlement européen a adopté une résolution présentée par M. Califice (dém.-chr. belge) dans un rapport complémentaire (doc. 83), fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur l'activité de la Commission européenne dans le domaine du rapprochement des législations des Etats membres concernant les aliments diététiques. Le Parlement invite le Conseil à adopter rapidement les directives dont il a été saisi et demande à la Commission européenne de lui soumettre, au plus tôt, des propositions d'harmonisation pour tous les aliments diététiques afin que le retard actuel soit comblé le plus rapidement possible. Le Parlement invite la Commission européenne à donner la priorité notamment aux aliments pour nourrissons et petits enfants, aux produits alimentaires concentrés et de régime. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission donnerait satisfaction aux demandes du Parlement.

**Suppression des contrôles dans le trafic
intracommunautaire de voyageurs
(6 juillet)**

Le Parlement européen a approuvé les suggestions concernant la suppression des divers contrôles aux frontières intracommunautaires, formulées dans le rapport intérimaire (doc. 80) présenté par M. Califice (dém.-chr. belge) au nom de la commission économique. Dans une résolution, le Parlement estime que le contrôle de l'identité, la pratique des cartes de débarquement aux aéroports ainsi que le contrôle de la carte verte d'assurance devraient être rapidement supprimés dans le trafic intracommunautaire, afin que le Marché commun devienne une réalité tangible. Le Parlement demande que les Etats appliquent loyalement la directive du Conseil concernant la franchise de la T.V.A. applicable aux marchandises contenues dans les bagages personnels des voyageurs et que cette franchise soit relevée de 75 actuellement à 125 unités de compte (1 u.c.=1 dollar). La Commission européenne est invitée à prendre des mesures de simplification et d'harmonisation des dispositions relatives à l'importation temporaire des caravanes, remorques, matériel de campement, bateaux, etc.

MM. Artzinger (dém.-chr. all.), Seefeld (soc. all.) et Offroy (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution en insistant sur la portée psychologique de ces mesures et le peu d'efficacité des contrôles actuels. Pour M. Artzinger, il y a contradiction entre les contrôles aux frontières intra-

communautaires et l'intégration européenne. M. Seefeld a regretté que les Etats membres ne fassent pas plus d'effort dans ce domaine. M. Offroy a souligné qu'il sera très difficile de supprimer ces obstacles aux échanges intracommunautaires aussi longtemps que les taxes et les accises ne seront pas harmonisées entre les Etats membres. Toutefois, en attendant, il serait possible de prendre des mesures d'ordre psychologique, telles que la mise au point de passeports identiques pour les ressortissants de la Communauté et l'harmonisation des plaques d'immatriculation des véhicules.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission s'efforcerait de hâter l'application des mesures proposées par le Parlement et exercerait une pression constante sur les Etats pour supprimer les contrôles personnels aux frontières intracommunautaires. Aucun des problèmes en discussion ne met en cause un aspect vital des nations. Seule la bureaucratie est responsable de la lenteur mise à la suppression de certains contrôles.

Politique des ententes

(9 juillet)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 78) présenté par M. Artzinger (dém.-chr. all.) au nom de la commission économique, s'est prononcé sur un règlement de la Commission européenne habilitant à arrêter des règlements d'exemption par catégories pour les cartels et un règlement portant modification des dispositions du règlement n° 17 de 1962 qui énumèrent les ententes non soumises à notification.

Dans une résolution, le Parlement européen donne un avis favorable aux deux propositions de règlements sous réserve d'observations et de modifications tendant notamment à restreindre l'habilitation de la Commission européenne pour certaines catégories d'accords (achat et vente en commun, travaux de recherche et de développement communs) et à supprimer l'extension de la dispense de la notification obligatoire.

M. Artzinger (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, et M. Lange (all.), au nom du groupe socialiste, ont approuvé la résolution. M. Borschette, membre de

la Commission européenne, a déclaré que la Commission examinera à nouveau s'il y a lieu de revoir ses propositions, à la suite de la prise de position du Parlement européen.

Fixation des taux communs du droit d'apport (5 juillet)

Le Parlement européen a approuvé une proposition de directive prévoyant l'application dans tous les Etats membres, à partir du 1er janvier 1974, d'un taux commun du droit d'apport de 1 0/0 et stipulant que le taux normal applicable aux rassemblements de capitaux en cas de fusion est réduit de moitié à partir du 1er janvier 1974. Reprenant les conclusions présentées dans le rapport (doc. 79) fait par M. van Amelsvoort (dém.-chr. néerl.) au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement, dans une résolution, reconnaît qu'il peut être nécessaire de maintenir provisoirement le droit d'apport dans certains Etats membres mais estime indispensable d'éliminer les différences entre les taux. Il demande une harmonisation des impôts sur les bénéfiques et sur les revenus dans la mesure où ils ont une incidence sur les rassemblements de capitaux et estime nécessaire de traiter en une seule proposition des taxes différentes mais connexes, en indiquant la manière de compenser leurs incidences sur les budgets nationaux.

Dans son avis rédigé par M. Offroy (U.D.E., fr.), la commission économique approuve tout progrès si minime soit-il dans l'harmonisation des systèmes fiscaux des Six. C'est une étape dans le processus d'intégration des marchés économiques et financiers de la Communauté. MM. Artzinger (dém.-chr. all), Koch (soc. all.) et Cousté (U.D.E., fr.) ont approuvé les termes de la résolution et ont demandé que le problème de l'harmonisation fiscale soit traité dans son ensemble, car des propositions aussi partielles ne permettent pas une vision globale de la question. M. Cousté a critiqué, d'autre part, la limitation à 50 0/0 de la quotité de la réduction prévue en cas de fusion qui ne correspond pas à la doctrine exprimée par la Commission européenne en 1969 et constitue une aggravation par rapport à la situation qui existe en France.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a souligné qu'il ne s'agissait pas ici d'une orientation quelconque en matière d'harmonisation fiscale, mais seulement de l'application d'une décision antérieure. Cette proposition qui doit être examinée dans le contexte de l'union économique et monétaire est un des éléments de la première phase du travail à accomplir.

Questions budgétaires

(6 juillet)

Le Parlement européen, dans une résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 91) présenté par M. Rossi (lib. fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, a exprimé sa satisfaction de ce que la Commission européenne ait complété ses propositions concernant le règlement financier par la présentation de propositions complémentaires pour les crédits de recherches et d'investissement, pour la nomenclature budgétaire relative aux crédits de recherches et d'investissement ainsi que pour l'Office des publications officielles des Communautés européennes. Compte tenu de quelques observations et réserves, le Parlement a approuvé ces propositions et a rappelé la nécessité d'assumer un contrôle permanent par les autorités budgétaires et, en particulier, par le Parlement européen.

M. Koch (soc. all.) a approuvé la résolution, au nom de son groupe politique. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souligné que l'on avait pu élaborer un règlement financier unique qui s'adaptait à la situation budgétaire nouvelle et a donné tous apaisements au Parlement en ce qui concerne l'exercice du contrôle budgétaire.

Aide alimentaire de la Communauté et participation au programme alimentaire mondial

(5 juillet)

Le Parlement européen a approuvé plusieurs propositions de la Commission européenne concernant la fourniture de produits d'oeufs au programme alimentaire mondial, l'ouverture des négociations avec les responsables de ce programme pour la fourniture de produits d'oeuf séché entier à certains pays en voie de développement, l'aide alimentaire en matière de céréales, une modification de l'organisation du marché du riz, le financement communautaire des dépenses résultant de l'action d'aide alimentaire en faveur des réfugiés bengalis en Inde ainsi que de certains frais d'acheminement et de distribution afférents aux actions en faveur du Rwanda et du programme alimentaire mondial. Ces textes ont fait l'objet de deux rapports (doc. 90 et 101), présentés par M. Vredeling (soc. néerl.) au nom de la commission des relations économiques extérieures qui a examiné également l'exécution de l'aide alimentaire fournie par la C.E.E., en 1970-71, sous la forme de céréales et de produits laitiers.

Dans une première résolution, le Parlement a estimé qu'il était inacceptable que l'aide alimentaire devienne un succédané de la politique agricole commune, alors que ce sont les considérations humanitaires qui devraient prévaloir. Le Parlement estime que l'aide alimentaire de la C.E.E. doit faire l'objet d'une politique commune et soit réalisée par l'intermédiaire du programme alimentaire mondial et insiste pour que l'offre de denrées alimentaires devienne une activité permanente de la Communauté. Dans une deuxième résolution, le Parlement demande au Conseil d'adopter rapidement les propositions concernant l'aide alimentaire aux réfugiés bengalis.

Au nom de la commission des finances et des budgets, son président, M. Spénale (soc. fr.), a recommandé l'approbation du budget supplémentaire concernant ces aides alimentaires et a estimé que l'action de la Communauté mériterait d'être mieux articulée et mieux dotée. MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.), Lange (soc. all.) et Bousquet (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les deux résolutions, en insistant pour que l'aide alimentaire de la Communauté ne soit inspirée par des considérations humanitaires. Elle ne doit pas être limitée aux produits excédentaires. L'aide communautaire doit être renouvelée et élargie.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, est d'avis qu'une plus grande efficacité de la Communauté est désormais indispensable et, quelle que soit la situation dans la Communauté, l'aide alimentaire doit être réalisée pour des raisons humanitaires. Une amélioration de la concertation entre les actions communautaires et nationales ainsi qu'une accélération de l'aide permettront d'élargir les possibilités d'intervention.

Importations des produits de la pêche du Maroc et de la Tunisie

(5 juillet)

A la suite de l'adoption du règlement concernant l'organisation commune du marché de la pêche, il a été indispensable de modifier la réglementation des importations en provenance du Maroc et de la Tunisie qui, pour les poissons notamment, sont admises désormais sans restriction quantitative et en exemption de droit de douane dans la Communauté. Dans son rapport (doc. 86), M. Laudrin (U.D.E., fr.) a précisé également que les mesures de protection prévues dans l'organisation commune du marché de la pêche s'appliquent aux importations en provenance de ces deux pays. Le Parlement a approuvé cette

réglementation et a demandé à la Tunisie et au Maroc d'éviter toute discrimination entre les Etats membres de la Communauté lors de la conclusion d'accords concernant l'exercice de la pêche dans les eaux maritimes relevant de la juridiction de ces deux pays.

Démission de membres du Parlement européen

Au cours de sa séance du 9 juillet, le Parlement européen a pris acte de la démission de MM. Boertien et Boersma (dém.-chr. néerl.) à la suite de leur nomination au gouvernement des Pays-Bas.

La prochaine session du Parlement européen aura lieu à Luxembourg, du 21 au 23 septembre 1971.

II. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

14 et 24 juin, 1er juillet à Bruxelles

Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Unification politique de l'Europe. Adoption du rapport de M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.).

Lettre du président du Conseil de la population économiquement active de Grèce. En réunion commune avec la commission de l'association avec la Grèce, adoption d'un avis au bureau du Parlement (voir commission de l'association avec la Grèce).

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

17 et 18 juin à Bruxelles

Suppression des contrôles sur les échanges intracommunautaires. Adoption du rapport intérimaire de M. Califice (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Exemption par catégories (pour les cartels). Adoption du rapport de M. Arztinger (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Politique commune du trafic portuaire. Adoption d'un avis rédigé par M. Bourdellès (lib. fr.): demande une politique dynamique – normalisation de la concurrence entre les ports maritimes – coopération pour les grands projets d'investissement – tenir compte de la politique commune de structures régionales.

Directive concernant les impôts sur la consommation des tabacs manufacturés. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. De Winter (dém.-chr. belge).

Directives tendant à coordonner les garanties exigées des sociétés pour protéger les intérêts des associés et des tiers en cas de constitution de société anonyme ou de modification du capital. Adoption d'un avis rédigé par M. Roméo (lib. it.). Avis favorable sous réserve de quelques observations et modifications.

Union économique et monétaire. Echange de vues avec la Commission européenne sur l'état de réalisation, la politique conjoncturelle et monétaire.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

**18 et 25 juin, 2 juillet à Bruxelles
6 juillet à Strasbourg**

Fixation des taux communs du droit d'apport. Adoption du rapport de M. van Amelsvoort (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Règlement financier applicable au budget des Communautés. Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Fixation des prix pour certains produits agricoles. Adoption d'un avis rédigé par M. Borocco (U.D.E., fr.): estime indispensable de disposer à temps d'une documentation détaillée et précise sur les incidences financières des propositions de prix (voir 1ère partie).

Fourniture de produits d'oeufs au programme alimentaire mondial. Adoption d'un avis favorable (lettre du président) (voir 1ère partie).

Dépenses d'intervention dans le secteur du tabac brut. Adoption d'un avis rédigé par M. Rossi (lib. fr.): réserves formulées sur les conséquences financières (voir 1ère partie).

Echange de vues avec la Commission européenne, au cours d'une réunion commune avec la commission des relations avec les pays africains et malgaché, sur les problèmes posés par le projet du F.E.D.: "formation des cadres de l'OTRACO" au Congo Kinshasa.

Désignation de M. Rossi (lib. fr.) comme rapporteur sur un règlement portant modification du statut des fonctionnaires des Communautés.

Désignation de M. Gerlach (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur l'instauration d'un système commun de tarification de l'usage des infrastructures de transport.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

17 et 18, 24 et 25 juin – 1er juillet à Bruxelles

Fixation des prix de certains produits agricoles. Adoption du rapport de M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Vins mousseux. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 1ère partie).

Organisation du marché viti-vinicole. Mesures transitoires. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 1ère partie).

Organisation du marché du riz. Adoption du rapport de M. Houdet (lib. fr.) (voir 1ère partie).

Montant de la prime applicable au tabac. Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 1ère partie).

Organisation des marchés des céréales et du riz. Adoption du rapport de M. Zaccari (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

Fourniture de produits d'oeufs au programme alimentaire mondial. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Riedel (dém.-chr. all.) (voir 1ère partie).

Importations des produits de la pêche originaires du Maroc et de la Tunisie. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) (voir 1ère partie).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

16 et 23 juin à Bruxelles – 6 juillet à Strasbourg

Rapprochement des législations concernant les aliments diététiques. Adoption du rapport complémentaire de M. Califice (dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Problèmes des travailleurs émigrés dans la Communauté. Adoption d'un questionnaire élaboré par M. Califice (dém.-chr. belge) en vue d'une audition des organisations d'employeurs et de travailleurs de la Communauté.

Désignation de rapporteurs: – M. Merchiers (lib. belge) sur des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande – Mlle Lulling (soc. lux.) sur la révision du Fonds social – M. Califice (dém.-chr. belge) sur une directive intéressant les travailleurs qui exercent le droit de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi.

Désignation de rédacteurs d'avis: – M. Liogier (U.D.E., fr.) sur le F.E.O.G.A. et le Fonds européen de bonification régionale – M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) sur les propositions modifiées concernant la réforme de l'agriculture – M. Schwabe (soc. all.) sur l'harmonisation de dispositions sociales dans le domaine des transports par route.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

14 et 24 juin à Bruxelles

Fourniture de produits d'oeufs au programme alimentaire mondial. Exécution de l'aide alimentaire de la C.E.E. en 1970/71. Aide alimentaire aux réfugiés bengalis. Adoption des rapports de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 1ère partie).

Règlement modifiant l'organisation du marché du riz. Adoption d'un avis favorable (lettre du président) (voir 1ère partie).

Echange de vues avec le président Malfatti sur les résultats de sa visite aux Etats-Unis et sur l'état actuel des relations de la C.E.E. avec les Etats-Unis.

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Boertien (dém.-chr. néerl.)

14 et 25 juin, 1er juillet à Bruxelles

Rapprochement des législations relatives aux unités de mesures. Adoption du rapport de M. Lucius (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Rapprochement des législations relatives aux compteurs de liquides autres que l'eau. Adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.) (voir 1ère partie).

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

15 et 16 juin à Berlin

1er juillet à Bruxelles

Conjoncture énergétique dans la Communauté. Adoption du rapport de M. Bousch (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Modification du traité d'Euratom. Adoption d'un avis rédigé par M. Flämig (soc. all.): demande la définition périodique des objectifs généraux de la Communauté en matière d'approvisionnement.

Echange de vues avec le sénateur de Berlin chargé de l'économie, sur les mesures destinées à assurer les arrivages d'énergie et l'approvisionnement en énergie de Berlin.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Posthumus (soc. néerl.)

2 juillet à Bruxelles – 5 juillet à Strasbourg

Politique commune des transports. Echange de vues avec la Commission européenne et préparation du débat sur les questions orales au Conseil.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.)

14 juin et 2 juillet à Bruxelles

Lettre du président du conseil de la population économiquement active de Grèce. En réunion commune avec la commission politique, adoption d'un avis au Bureau du Parlement, rédigé par MM. Berthoin (lib. fr.) et Jahn (dém.-chr. all.): exclut la possibilité de rapports entre le Parlement européen et ce conseil qui n'est pas composé de membres du parlement hellénique.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

7 juillet à Strasbourg

Echange de vues sur la proposition des membres turcs de la commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie concernant leur participation, à titre d'observateurs, aux travaux des commissions parlementaires et du Parlement européen.

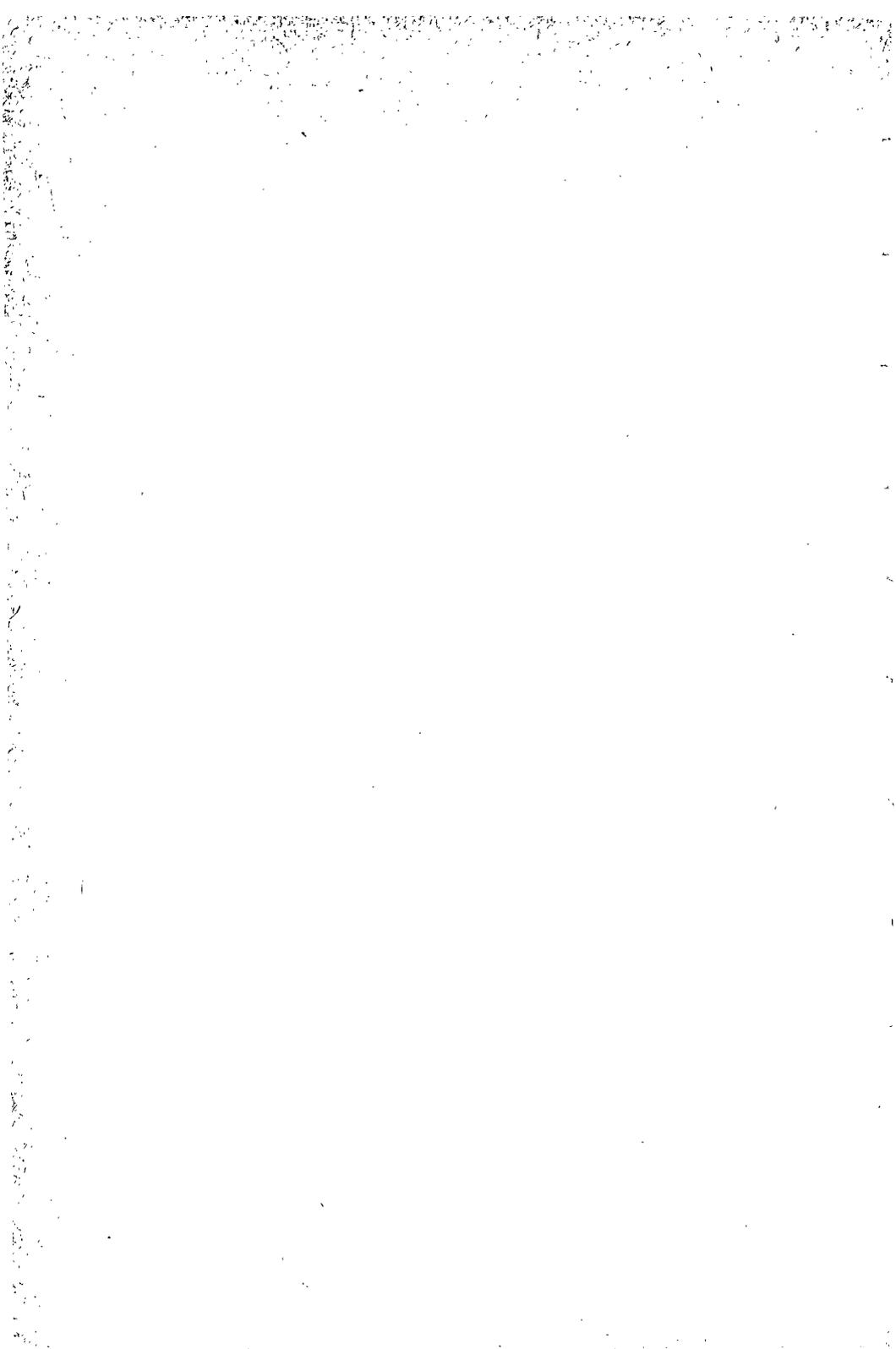
**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

21 juin à Bruxelles – 6 juillet à Strasbourg

Importations des produits de la pêche du Maroc et de la Tunisie. Adoption d'un rapport de M. Laudrin (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Echange de vues avec la Commission européenne, au cours d'une réunion commune avec la commission des finances et des budgets, sur le problème posé par le projet du F.E.D.: "formation des cadres de l'OTRACO" au Congo Kinshasa.



III. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

24-25 juin à Rome

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a effectué une visite officielle en Italie au cours de laquelle il s'est entretenu avec le président de la République, le président du Sénat et de la Chambre des députés, le président du Conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères. Les entretiens ont eu pour objet le rôle du Parlement européen et son élection au suffrage universel.

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

28-30 juin à Bruxelles

VIIIe Congrès des partis socialistes de la Communauté européenne. Sous la présidence de MM. Radoux (belge) et Wehner (all.) et sur la base d'un rapport de M. Vals (fr.) sur la situation de la Communauté européenne, le Congrès a approuvé une résolution:

- se prononce en faveur des Etats unis d'Europe;
- affirme que la finalité de la Communauté doit être l'institution d'un Etat démocratique et social;
- demande que le Parlement européen soit élu au suffrage universel direct, dispose de pouvoirs législatifs, exerce un contrôle effectif sur les exécutifs communautaires et désigne la Commission européenne;

- demande aussi toute une série de mesures afin d'améliorer et d'harmoniser le niveau de vie, les conditions de travail, les salaires et pour garantir le plein emploi et la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté;
- affirme la nécessité d'une union économique et monétaire contrôlée par le Parlement européen dans la perspective d'une fédération européenne;
- estime que l'adhésion de la Grande-Bretagne constitue la meilleure garantie de la réalisation des objectifs assignés à l'intégration déjà engagée.

**INTERGROUPE D'ETUDE
POUR LES PROBLEMES REGIONAUX ET LOCAUX**

Président: M. Wohlfart (soc. lux.)

24 juin à Bruxelles

Echange de vues avec la Commission européenne sur les nouvelles propositions de la Commission au Conseil en matière de politique régionale.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, Place Coudenberg
Tél. 11.28.81**

**75 PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles
Tél. 227.22.28**

**00186 ROME, via del Corso, 184
Tél. 679.05.07**

